le dernier bastion de l'indépendance française. Elle l'administra avec tant de sagesse qu'après sa mort les habitants de Bourges demandaient qu'on rendît la justice comme au temps de la bonne duchesse.

Pour elle, le pouvoir fut un service et son premier souci fut d'adoucir les cœurs aigris par les malheurs. Aucune misère ne la laissa insensible. Elle pensa à tout et à tous. Elle dépista les pauvres honteux et sut les pourvoir selon leur condition passée; elle s'occupa des orphelins, soigna les pestiférés à domicile, fit relever le salaire insuffisant des « gens de labeur et mécaniques », remit dans le droit chemin les filles légères, réconforta les femmes blessées dans leur légitime amour et restaura la discipline dans les couvents.

Elle s'intéressa à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse

en fondant des bourses pour les étudiants pauvres.

Assurée de faire la volonté divine, elle concrétisa son amour du Christ et de la Vierge dans la fondation de l'Ordre de l'Annonciade.

Le 4 février 1505, Jeanne de France rendait son âme à Dieu, à l'âge de 41 ans. Cinquante-sept ans plus tard, son corps, respecté par la mort, sera brûlé par des fanatiques. Comme Jeanne d'Arc, elle aura son bûcher, et ses cendres, elles aussi, deviendront une semence.

A la veille de la Révolution, il y aura une quarantaine de monastères d'Annonciades en France. Áujourd'hui, il en reste encore deux : celui de Villeneuve-sur-Lot, et celui de Thiais, près de Paris.

Le Cardinal Ponent de la canonisation de Jeanne de France fut, par un fait tout à fait exceptionnel, le Pape actuellement régnant, alors qu'il était encore secrétaire d'Etat. Pie XII, qui a donné à notre pays tant de marques d'affection, s'est montré particulièrement heureux de voir aboutir cette cause éminemment française à laquelle il s'était visiblement intéressé.

L'Eglise et la Franc-maconnerie

L'Osservatore Romano, l'organe officieux du Saint-Siège, a publié le 19 mars, sous la signature particulièrement autorisée du T. R. P. Cordonavi, maître des Sacrés Palais apostoliques, un très important article sur les rapports de l'Eglise et de la Franc-maçonnerie, pour mettre fin à une équivoque qui tendait à se répandre. Une fois de plus se trouve nettement affirmée l'incomptabilité absolue entre l'Eglise et la Maçonnerie, malgré tous les efforts tentés, en ces dernières années, pour que l'une, la Maçonnerie, puisse s'insérer dans l'autre. Voici les passages essentiels de l'article qui donne, en cette matière

si délicate, une ligne de conduite très nette.

Ce qui est nouveau dans la renaissance maconnique - que l'on constate aujourd'hui - c'est le bruit qui circule, dans divers milieux, selon lequel la Maçonnerie d'un certain rite ne serait plus en opposition avec l'Eglise: il y aurait même eu un accord entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise, en vertu duquel même les catholiques peuvent tranquillement s'inscrire à la secte, sans craindre excommunication ou réprobation.

Les chefs de cette propagande savent certainement que rien n'est modifié dans la législation de l'Eglise vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, et s'ils continuent à faire cette propagande, c'est pour profiter de la

naïveté des gens simples.